



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six,  
Le 5 février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie de Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 16
- votants : 19

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 20
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 27**

#### Etaient présents :

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Christian MOREL.

#### Etaient absents :

Léon BONVALOT, Jean-Noël CUENOT, Francine MISERE, Daniel PRIEUR, Amandine RAPENNE, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

#### Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT.

**Objet : DE2026-10 : Déploiement du SIG dans le cadre de la structuration et du suivi d'évaluation du PNR**

La structuration d'un **Observatoire de suivi-évaluation** constitue un axe central de la mise en œuvre et de l'évaluation de la Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Cet observatoire vise à organiser, fiabiliser et valoriser les données territoriales afin d'objectiver les effets des politiques menées et d'éclairer la décision publique.

Dans ce cadre, les missions de **suivi et d'évaluation** reposent sur la gestion, le traitement et la mise en cohérence de données environnementales, socio-économiques et paysagères, mobilisées pour la production d'indicateurs, l'élaboration des bilans réglementaires (à 3 ans, à mi-parcours et en fin de charte) et la réalisation de synthèses (réponse aux questions évaluatives) à destination des élus et des partenaires. La capacité à croiser ces données et à les restituer sous forme de cartographies, d'analyses spatiales et de tableaux de bord constitue un enjeu majeur pour la qualité du dispositif.

Le **déploiement d'un système d'information géographique (SIG) structuré** est ainsi un prérequis indispensable au fonctionnement de l'Observatoire. Il permet de consolider les bases de données, de garantir la fiabilité du suivi dans le temps et de favoriser la transversalité entre les différentes politiques du Parc.

La mise en œuvre de cette action repose sur la **mobilisation de moyens techniques adaptés** au traitement, à l'analyse et à la valorisation des données territoriales, afin de garantir le bon fonctionnement du système d'information géographique et la fiabilité du dispositif de suivi-évaluation. Ce déploiement s'inscrit également dans une logique d'ouverture et de mutualisation, en cohérence avec les démarches régionales et inter-parcs en matière d'observation territoriale.

#### Budget

- Dépense : **station de travail portable dédiée aux missions SIG / suivi-évaluation**
- Coût estimatif : **2 500 € TTC**
- Financement sollicité : **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le président à engager l'action et à solliciter les crédits.**

#### Approbation à l'unanimité.

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- <b>pour : 27</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

Pour extrait certifié conforme,  
le Président  
Denis LEROUX

